

# La République Française

## Mairie de Dions

### Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 24 juillet 2015

L'an deux mil quinze et le 24 juillet à 20h10, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc Gibert, Maire.

Etaient présents : Gibert Marc, Raymond Nicole, Boucoiran Jérôme, Bourdon Bernard, Fricon Marceau, Vedrines Joffrey, Chabert Patrick, Fourniol Madeleine, Aubonnet Julien, Rouquette Sébastien, Vincent André, Verdalle Jean

Absents et excusés : Micucci Mickael, Diniakos-Rouvier Bernadette

A donné pouvoir : Micucci Mickael à Chabert Patrick

Secrétaire de séance : Jean Verdalle

Début de la séance : 20h10

#### **Point 1 : approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 3 juillet**

Marc Gibert explique qu'il a reçu de nombreuses remarques sur la rédaction de ce compte rendu, rédigé par Nicole Raymond, secrétaire de séance. Il a volontairement supprimé toute la partie huis-clos, considérant qu'elle devait rester confidentielle et assume cette responsabilité.

Marc Gibert indique que dans la procédure actuelle les comptes rendus sont rédigés par la ou le secrétaire de séance et corrigé si nécessaire par lui-même. Il convient que ce compte rendu est à reprendre, ce qu'il se propose de faire. Il passe au vote du compte rendu tel que transmis ;

Pour : 0 – contre 11 – abstentions 2 (Julien Aubonnet, Sébastien Rouquette)

Marc Gibert : toutes propositions seront mises en discussion lors d'un prochain conseil

#### **Point 2 : renouvellement du droit de chasse sur les terrains militaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.**

Marc Gibert indique que la nouvelle convention autorise ce droit pour une redevance annuelle de 105 euros. Sa durée est de 5 ans

Vote : pour : 10 contre 0 - Abstentions 3 (Patrick Chabert, Jean Verdalle, Bernard Bourdon)

**Point 3 Soutien à la journée nationale d'action du samedi 19/09/2015 organisée par l'association des maires de France visant à « dénoncer le caractère insoutenable et inéquitable » de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales**

Marc Gibert indique que le courrier de l'AMF a été transmis aux conseillers.

Jean Verdalle : des efforts sont encore à l'ordre du jour pour réduire les déficits structurels de la France ; chacun doit prendre ses responsabilités : Etat et collectivités. Donc, contre le soutien à la journée nationale de l'AMF.

Vote : pour : 0 – contre 6 – abstentions 7

**Point 4 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour aider à réparer les chemins ruraux de la commune ne desservant pas d'habitation**

Sébastien Rouquette présente la demande qui a été transmise aux conseillers avant la réunion. Ce document très complet et illustré figure en annexe du présent procès-verbal. Sébastien souligne notamment que sa priorité a été de chiffrer les chemins desservant des terres agricoles, puis les autres. Le problème des fossés est délicat car certains n'existent plus. La pose de buses de franchissement est particulièrement onéreuse. Un résumé des devis a été fait et figure dans la demande.

Julien Aubonnet demande de souligner dans la présentation que, lors de la visite du Conseil général suite aux intempéries, certaines parties de la commune n'ont pu être visitées, car inaccessibles et que la décote 10% effectuée sur les subventions intempéries prouve que les chemins ruraux n'ont pas tous été déduits. On peut demander plus.

Sébastien Rouquette propose de retenir pour notre demande les devis de Gayde (275 901,60 euros) et Cabrit (111 000 euros), soit un total de 386 901,60 euros.

Vote : pour : unanimité

**Point 5 : choix de l'entreprise pour la réparation du joug de la cloche de l'église**

Marc Gibert indique que Poitevin maintient son devis de décembre. Il est le moins disant.

Vote : unanimité pour le moins disant.

**Point 6 : décision modificative au budget autorisant l'affectation des crédits nécessaires aux travaux de voirie bénéficiant d'une subvention dans le cadre de catastrophe naturelle.**

A la demande du Maire, Jean Verdalle présente les documents transmis aux conseillers. Deux délibérations sont à prendre :

- Transfert de l'excédent de fonctionnement en investissement
- DBM 1 modifiée

Informations sur les modifications futures à apporter au budget

Les crédits « intempéries » ouverts en DBM 1 ne concernent que les subventions pour lesquelles nous avons reçu les arrêtés d'attribution. A ce jour nous n'avons pas reçu les notifications du Département et de Nîmes métropole qui mentionnent les affectations entre voirie et Braune. Dans ce contexte, l'appel d'offre « voirie » ne peut être lancé tant que l'équation subvention – emprunt (ou réduction du plan) n'aura pas été déterminée.

André Vincent propose, pour examiner la question du financement, des réunions communes des commissions voirie et finances. (accord dans l'assemblée). Première réunion commune voirie-finances : fin août.

Julien Aubonnet présente l'étude qu'il a faite pour lancer l'appel d'offre voirie. Sur la base du plan figurant en annexe il explique avoir délimité 3 zones d'interventions en couleurs sur le plan en fonction de la dégradation des chaussées et de la fréquence de leur utilisation. Il est demandé, dans l'appel d'offre projeté, une reprise intégrale des chaussées en enrobé et la reprise du pluvial à l'identique.

Sébastien Rouquette indique que nous devons élaborer très rapidement une demande au SMEG en vue de l'enfouissement des réseaux rue du Puits neuf pour 2016. La question de savoir si nous devons attendre la réalisation de ces travaux d'enfouissement pour entreprendre la réfection des chaussées se pose.

Julien Aubonnet souligne que l'idéal serait bien sûr de faire la voirie après enfouissement des réseaux ; mais les difficultés pour coordonner les travaux sont multiples : incertitude sur la prise en compte réelle par le SMEG de notre demande, incertitude sur une date de réalisation, sans compter que d'autres opérateurs peuvent éventuellement intervenir pour d'autres types de travaux (fibre optique par exemple). Pour l'appel d'offre voirie il est difficile de demander aux entreprises des interventions à des dates échelonnées. La rue du Puits neuf est la plus fréquentée et est prioritaire en matière de voirie.

Il est convenu que Marc Gibert contactera le SMEG pour connaître la date envisageable pour les travaux d'enfouissement des réseaux. Julien Aubonnet fera la même démarche auprès de Nîmes métropole. Objectif : ne pas attendre dans l'inconnu pour la mise en œuvre des travaux de voirie.

Le maire passe au vote de la DBM 1 sur l'exercice 2015

Délibération 1 : le CM donne son accord pour le transfert de l'excédent de la section de fonctionnement (23 686 euros) à la section investissement.

Vote : pour : unanimité

Délibération 2 : le CM approuve la DBM 1 modifiée comme ci-dessus.

Vote : pour : unanimité

**Point 7 : Aide financière de 300 euros demandée par le commandant de la 2<sup>ème</sup> compagnie du 4<sup>ème</sup> régiment du Matériel dans le cadre du jumelage avec notre commune.**

Pas de commentaires. Le Maire passe au vote.

Pour : 2 (Michaël Miccucci, Jérôme Boucoiran), abstentions : 5 (Jean Verdalle, à compléter)  
contre : 6

**Point 8 Création d'une commission de suivi dans la cadre de l'affaire introduite en justice par la requête auprès du Tribunal administratif de Monsieur André Vincent contre la délibération du conseil municipal du 29 mars 2012.**

Le maire souhaite que la compétence de cette commission soit élargie à tous les dossiers en cours ou à venir.

Il passe au vote :

Pour : 12 - abstention 1

Membres de la commission « affaires juridiques » : Bernard Bourdon, Patrick Chabert, Marceau Fricon, André Vincent, Jean Verdalle

**Questions diverses :**

SIVU des Meyrannes :

Le Maire indique qu'il est en possession du budget 2015 du SIVU. Il peut être consulté en Mairie. En revanche il n'a pas encore reçu le compte rendu de la dernière réunion en préfecture. Le Conseil syndical est convoqué pour le mardi 28 juillet.

La séance est close à 23 h

Le Maire

Marc Gibert